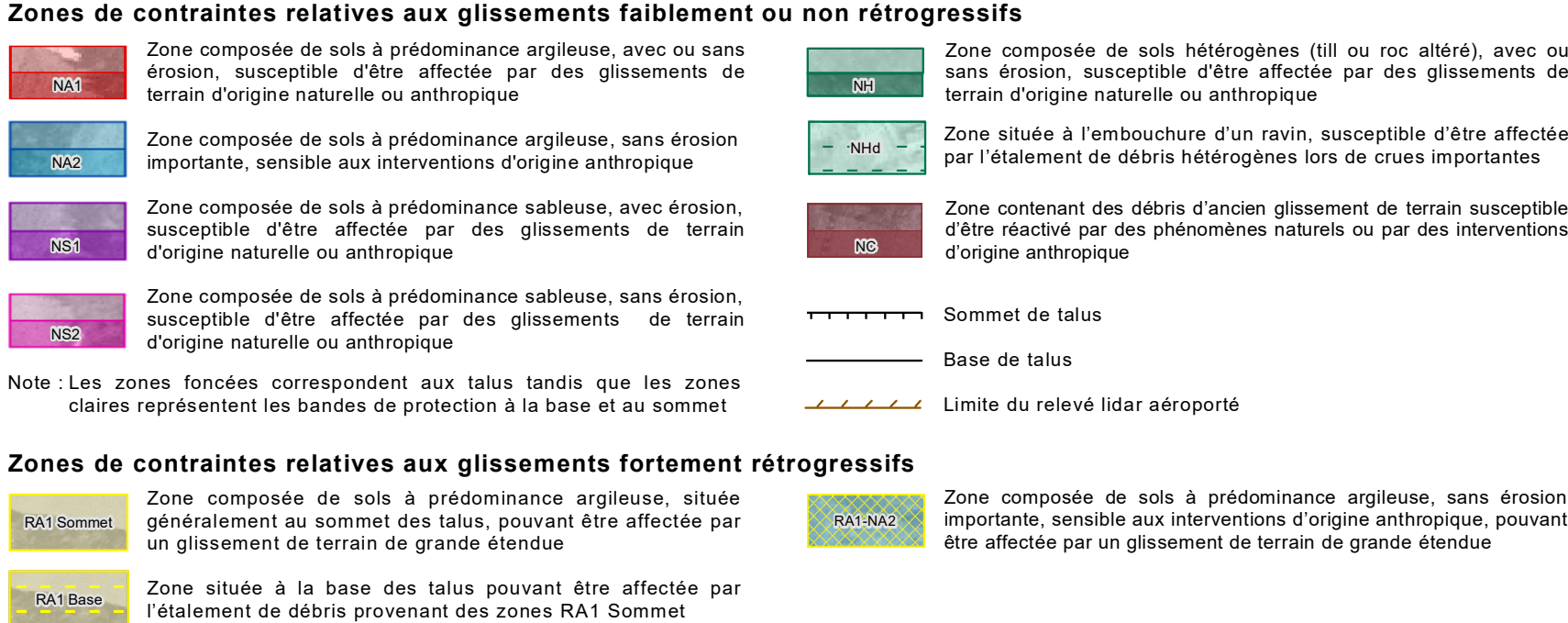
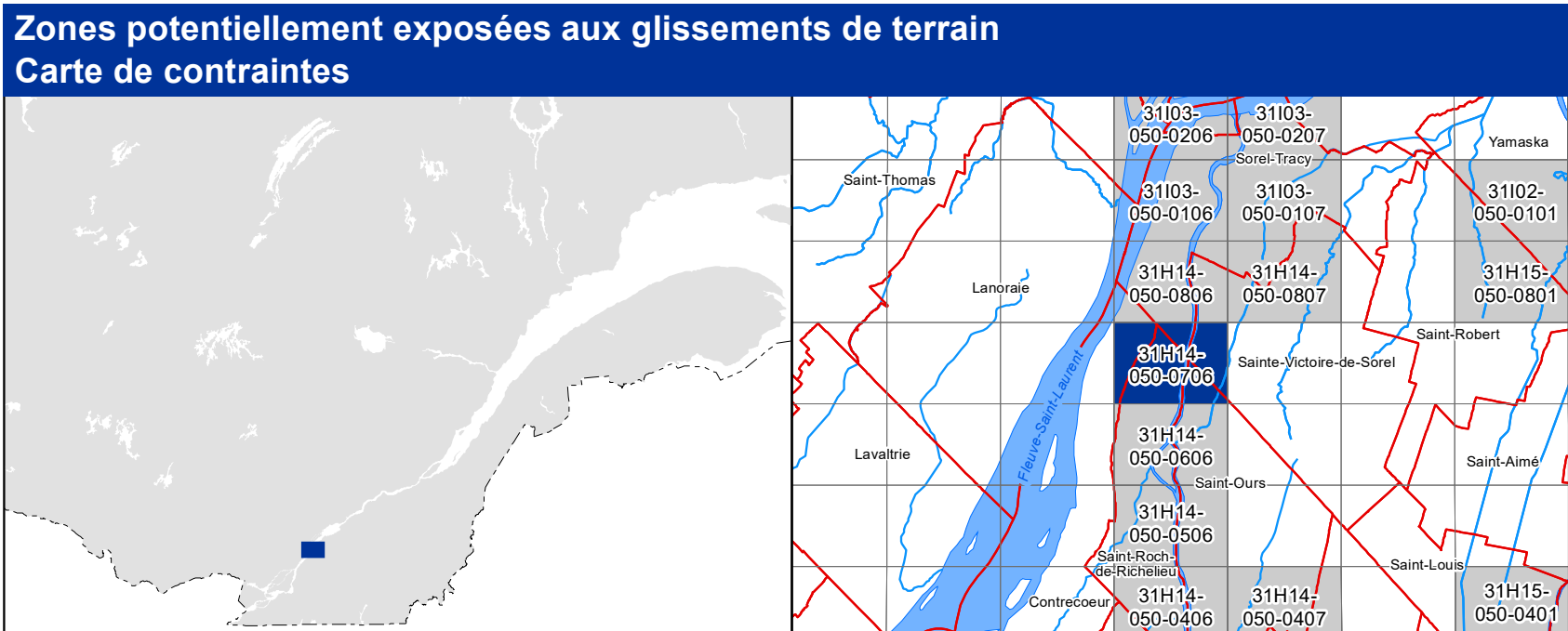


Ruisseau Raimbault



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normal.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normal, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80

Système référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84

Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 31, Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 8

Longitude d'origine (méridien central): 73° 30' ouest

Latitude d'origine (équateur): 0°

Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle: 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 : 5000

Sources

Données
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté

Orthophotographie numérique

Organisme
Gouvernement du Québec

Date/Année
21 octobre au 3 décembre 2019

Réalisation

Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (mai 2023)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2023